

# Requiem pour Nagasaki

11 heures du matin, le 9 août 1945 : de son bombardier B-29, le major Chuck Sweeney largue une bombe A de 4 tonnes et demie – l'équivalent de 22 000 tonnes d'explosifs conventionnels – au-dessus de Nagasaki et c'est la mort de 72 000 habitants d'une ville magnifique. Nagai perd sa femme et, bien qu'en phase terminale de la maladie des rayons X, il construit une hutte au milieu des cendres du désert nucléaire et se met à écrire. Ses livres deviennent des *best sellers* dans un Japon démoralisé. Des gens de toutes classes, conditions et croyances religieuses, de l'empereur jusqu'aux gamins des rues, viennent rendre visite à cet homme qui ne condamne personne.

Nagai était un médecin militaire japonais, shintoïste converti au catholicisme avec l'aide du père Moriyama, prêtre de la cathédrale de Nagasaki et neveu d'un des célèbres martyrs de la dernière persécution au Japon, dans les années 1870. Il avait épousé une descendante des extraordinaires « chrétiens cachés <sup>1</sup> ». Pour commémorer le 50<sup>e</sup> anniversaire de la destruction de cette belle ville du Japon qui comptait de nombreux chrétiens, nous avons choisi de reproduire quelques passages du livre *Requiem pour Nagasaki* écrit par le père mariste Paul Glynn, religieux mariste australien et ami de la famille Nagai <sup>2</sup>.

Nous faisons suivre ce récit d'une brève analyse du père Marie-Dominique sur la moralité de tels bombardements.

Au sujet de la bombe atomique, le pape Pie XII disait le 8 février 1948 : « A ce propos, Nous ne pouvons nous abstenir d'exprimer une pensée qui pèse lourdement sur Notre âme, comme sur celle de tous ceux qui ont un véritable sens de l'humanité ; et à ce sujet Nous viennent à la pensée les paroles de saint Augustin, dans son livre *De Civitate Dei* <sup>3</sup>, où il parle des horreurs de la guerre, même juste : “Ces maux – écrit-il – si je voulais les décrire comme il convient, si je voulais montrer les nombreuses et multiples dévastations, les dures et cruelles angoisses qu'ils provoquent, il me serait impossible de le faire comme le mériterait pareil exposé, et je ne sais quand on arriverait à épuiser une si longue discussion ! (...) Quiconque considère avec douleur ces maux aussi horribles et aussi

---

<sup>1</sup> — Au XVII<sup>e</sup> siècle, une terrible persécution fit périr tous les prêtres du pays. Pendant plus de 200 ans, les catholiques continuèrent de vivre leur vie chrétienne dans la clandestinité, sans clergé, avec les seuls sacrements de baptême et de mariage. Ils reprirent contact avec les missionnaires lorsque le Japon ouvrit à nouveau ses portes à l'Occident à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (cf. DAFIC, « Japon »).

<sup>2</sup> — GLYNN Paul, *Requiem pour Nagasaki, Biographie de Takashi Nagai, médecin japonais*, Nouvelle Cité (37, avenue de la Marne – 92120 Montrouge), 1994, 13 x 20, 310 p., 120F.

<sup>3</sup> — L. 19, c. 7.

funestes doit avouer que c'est là une triste condition ; mais celui qui les supporte ou les envisage sans être angoissé en son âme, est bien plus misérable de se croire heureux, car il a perdu tout sentiment humain." Que si les guerres d'alors justifiaient déjà un si sévère jugement du grand docteur, quelle sentence devrions-nous prononcer aujourd'hui contre celles qui ont accablé nos générations et plié au service de leur œuvre de destruction et d'extermination une technique incomparablement plus perfectionnée ? Quelles calamités n'aurait pas à attendre l'humanité d'un futur conflit, si l'on venait à prouver l'impossibilité d'arrêter ou de freiner l'emploi d'inventions scientifiques toujours nouvelles et toujours plus surprenantes <sup>1</sup> ? »

Enfin nous conseillons à nos lecteurs de relire la page 121 du *Sel de la terre* 1, qui donne quelques explications sur l'entrée en guerre des Américains à la suite du désastre de Pearl Harbor. Cette guerre était nécessaire pour sauver le régime communiste en Russie et pour préparer l'instauration du Nouvel Ordre Mondial. Si l'on n'a pas cela en mémoire, on comprend mal pourquoi l'Amérique a poussé le Japon à la guerre par le blocus pétrolier, pourquoi le président Roosevelt n'a rien fait pour protéger Pearl Harbor alors qu'il savait que ce port allait être attaqué, et pourquoi les Américains ont lancé des bombes atomiques sur les populations *civiles* du Japon pour obtenir la *capitulation* du pays (et pas une simple paix qui aurait laissé au Japon son indépendance).

*Le sel de la terre.*

L'aviateur Kermit, chargé du lancement des bombes, largua la bombe A. Il était juste 11 heures lorsque « Gros Bonhomme » plongea vers la ville de 200 000 habitants dont plus de 70 000 allaient mourir, beaucoup sans laisser aucune trace.

A l'intérieur de la cathédrale Urakami, les pères Nishida et Tamaya confessaient à nouveau, après la fin de l'alerte. La cathédrale n'était qu'à 500 mètres de l'endroit où explosa « Gros Bonhomme » et fut réduite en décombres en un instant. Personne ne saurait jamais exactement combien de fidèles avaient péri à l'intérieur.

A trois kilomètres de la cathédrale, Chimoto san travaillait dans sa rizière sur le mont Kawabira. Il entendit un bruit, leva les yeux et vit un B-29 sortir des nuages, laisser tomber une énorme bombe noire. Il se jeta sur le sol, attendit une minute. Alors vint une clarté effroyable et pénétrante, suivie d'un silence inquiétant. Il leva les yeux et eut le souffle coupé de voir un gigantesque champignon de fumée qui grandissait de façon grotesque. Soudain il se rendit compte qu'un ouragan se ruait vers lui. Des maisons, des bâtiments s'écroulaient, les arbres étaient arrachés devant ses yeux pleins d'effroi comme sous l'effet d'un énorme bulldozer invisible. Puis vint un grondement assourdissant et il

---

<sup>1</sup> — Allocution à l'Académie pontificale des sciences, 8 février 1848.

fut projeté comme un fétu de paille contre un mur de pierre à cinq mètres derrière. Ébranlé jusqu'au fond de lui-même, il voyait les pins, les châtaigniers et les camphriers arrachés du sol ou le tronc brisé. L'herbe même avait disparu !

La cousine de Midori, qui avait 19 ans, venait de trouver ses deux petits frères qui chassaient les libellules dans la cour de l'école Yamazato. Elle leur dit que leur mère les cherchait. A ce moment-là, elle entendit l'avion et courut avec eux à l'abri de l'école. A l'entrée ils furent saisis et projetés contre le mur du fond ; elle s'évanouit. Quand elle revint à elle, elle entendit les deux enfants qui geignaient à ses pieds et se demanda pourquoi il faisait si sombre. Quand une petite lumière troua l'obscurité, elle fut paralysée de terreur. Deux monstres hideux venaient d'apparaître à l'entrée de l'abri et poussaient des croassements en essayant d'entrer. Tandis que l'obscurité s'atténuait un peu, elle vit qu'il s'agissait d'êtres humains qui s'étaient trouvés à l'extérieur lorsque la bombe avait explosé. En un instant, ils avaient été écorchés vivants, à 750 mètres de l'épicentre, et fracassés contre le mur de l'abri.

Elle sortit. Il y avait peu de lumière, comme si l'aube n'était pas loin. Elle cria quand elle aperçut, à côté du bac à sable, quatre enfants sans vêtements ni peau ! Elle se tenait là, paralysée par la peur, et ses yeux absorbaient sans le vouloir tous les détails hideux. La peau de leurs mains avait été arrachée au poignet et pendait à leurs ongles, comme des gants retournés à l'envers.

Effrayée d'y perdre la raison, elle se précipita à nouveau dans l'abri, heurtant accidentellement les deux victimes qui continuaient à se tortiller et à gémir près de l'entrée. Leurs corps ressemblaient à des pommes de terre pourries. L'effroyable bruit de croassement recommença. Elle se rendit compte qu'ils disaient quelque chose : « *Mizu, mizu*, de l'eau, de l'eau. » Pendant des années, ce cri allait s'entendre comme un disque rayé dans les cauchemars des survivants de Nagasaki.

Michiko Ogino avait dix ans et profitait des vacances d'été dans sa famille. Juste après 11 heures, elle fut terrifiée par un éclair gigantesque, suivi d'un grondement effrayant ; en quelques secondes elle fut clouée comme des milliers d'habitants sous le toit ou les murs de leurs maisons. L'explosion de la bombe entraîna un déplacement d'air à partir de l'épicentre à la vitesse de deux kilomètres à la seconde qui fit crouler les maisons comme des châteaux de cartes. Presque immédiatement un vent aussi violent se précipita en sens inverse dans le vide laissé à l'épicentre.

Michiko était clouée là, mais ses cris alertèrent quelqu'un qui vint la délivrer. Dehors elle fut effrayée de voir les nuages se tordre en d'effrayantes convulsions et obscurcir le soleil. Quel genre d'édair avait pu provoquer cela ? Puis elle prit conscience qu'une petite voix criait de manière hystérique. C'était sa petite sœur de deux ans coincée sous une poutre. Elle chercha des yeux de l'aide et aperçut une femme qui approchait en courant ; elle était nue, le corps grasseyé, violet comme une aubergine, les cheveux rougeâtres et comme frits. Oh, non ! C'était sa maman ! Muette de stupeur, Michiko ne put que lui montrer sa petite sœur sous la poutre. De son regard égaré, la maman vit les flammes qui déjà s'élevaient, se lança dans les décombres, mit son épaule sous la poutre et réussit à la soulever. La petite de deux ans était libre. La maman, qui l'avait prise dans

ses bras, s'affaissa. Il n'y avait plus de peau sur son épaule, là où elle avait soulevé la poutre, rien qu'une chair à vif qui saignait. Le papa de Michiko apparut, gravement brûlé lui aussi. Il regarda, muet, sans rien pouvoir faire, sa femme gémir en cherchant à se relever. Puis toute sa force l'abandonna et elle s'effondra, morte.

Nagasaki brûlait maintenant. Sakue Kawasaki était assis à l'intérieur de l'abri antiaérien d'Aburagi. Il ne parvenait pas à croire ce qu'il voyait : des personnes qui titubaient à l'extérieur, nues et enflées comme des citrouilles. Puis il distingua un croassement de voix qui suppliaient qu'on leur donne de l'eau, *mizu, mizu*, mais où aurait-il pu en trouver ? Il y avait une flaque d'eau sale à l'entrée de l'abri ; l'une des victimes y rampa, trempa ses lèvres et but avec un bruit de succion ; elle essaya ensuite de ramper vers l'abri, mais s'effondra et cessa de remuer. Un par un, les autres burent à la flaque et s'effondrèrent, sans vie. Quelle soit terrible pouvait conduire des hommes à agir comme des bêtes ?

La bombe au plutonium 239 explosa à Nagasaki avec une force équivalente à celle de 22 000 tonnes d'explosifs conventionnels, mais la différence était très grande. Sans considérer pour l'instant les radiations mortelles de la bombe A, il y avait la chaleur intense qui atteignit plusieurs millions de degrés centigrade au point de l'explosion. La masse entière de l'énorme bombe fut ionisée, une boule de feu créée, qui rendit l'air autour lumineux et émit des rayons proches des ultra-violets ainsi que des rayons infrarouges qui boursoufflèrent les tuiles des toits jusqu'à un kilomètre de l'épicentre. La peau humaine exposée fut entièrement brûlée jusqu'à quatre kilomètres de là. Les poteaux électriques, les arbres et les maisons furent calcinés sur le côté exposé à l'explosion jusqu'à 3 kilomètres et demi. La vitesse du vent qui souffla depuis l'épicentre était de 2 kilomètres à la seconde, 60 fois celle d'un grand cyclone. Cela causa un tel vide à l'épicentre qu'un autre cyclone s'y précipita, soulevant, sur des surfaces immenses, poussière, boue, débris et fumée qui obscurcirent le nuage en forme de champignon.

(...)

Nagai les emmena chercher les autres membres du personnel et ils furent bouleversés de trouver parmi eux autant de morts, le corps gonflé et la peau arrachée comme autant de pêches trop mûres. D'autres commençaient à bouger et bientôt il n'y eut plus qu'une clameur : « *Mizu, mizu* ! Je brûle. Donnez-moi de l'eau. Versez de l'eau sur moi. *Mizu, mizu* ! »

Ailleurs sur le campus, les étudiants de Nagai étaient dans une situation désespérée. Le lourd toit au-dessus des étudiants de première année s'était effondré, les clouant tous comme des papillons sur une planche. Le chef étudiant Fujimoto eut beau tout essayer, il ne parvint pas à soulever les blocs de béton au-dessus de ses épaules et de sa tête. Plusieurs étudiants se mirent à parler entre eux d'une manière étrange. Cela prit fin quand le feu commença à approcher d'eux. L'un des étudiants cria : « *Sayonara* ! » puis interpréta de façon émouvante le vieux chant de guerre :

« *Que nous périssions en mer, cadavres bouffis,  
Ou pourrissions dans l'herbe de montagne,  
En mourant pour toi, Ô Empereur,*

*Nous ne regrettons rien. »*

Fujimoto fit un dernier effort pour se libérer, sentit que les planches du sol bougeaient et glissaient ; il fut le seul de toute sa classe à en réchapper.

(...)

A l'extérieur de l'hôpital, le chaos était insensé. Des corps pendaient aux murs et aux grilles, souvent il leur manquait la tête ou des membres. Une mère aux yeux fous courait, serrant dans ses bras un enfant décapité, tandis que deux enfants traînaient leur père vers la colline. En face, sur le toit d'un bâtiment en feu, un homme dansait et chantait, complètement fou. Un vieux couple plein de sérénité montait vers la colline, se tenant par la main, pour échapper à l'océan de flammes rugissantes. Nagai et son groupe ne pouvaient rester là, sans rien faire, alors que des foyers d'incendie s'allumaient dans tout l'hôpital.

(...)

Le soleil s'était couché depuis longtemps, mais de grands incendies continuaient à faire rage en bas, dans la ville, alors que les médecins et les infirmières cherchaient les survivants dans les champs alentour. Beaucoup de blessés de la ville, cherchant à parvenir à la colline de l'hôpital, n'avaient pas la force d'arriver ; les médecins et les infirmières faisaient le chemin aller et retour pour aller les chercher dans le noir. Souvent les sauveteurs, en portant les blessés, trébuchaient et se blessaient sur du verre, ou bien tombaient la tête la première dans des trous. Des planches hérissées de clous avaient été projetées de tous côtés, de sorte que de nombreux pieds s'y blessaient. Minuit approchait maintenant et les incendies en bas commençaient à s'éteindre, quand brusquement l'infirmière en chef Hisamatsu l'appela : « Docteur, la cathédrale est en feu. » Construite toute seule sur une colline, elle avait été démolie par l'explosion initiale, mais n'avait pas pris feu avec le reste d'Urakami. Cependant, les étincelles qui provenaient des incendies finirent par mettre le feu à sa charpente brisée et à présent de grandes flammes rouges jaillissaient comme les acteurs d'une danse macabre. Paralysé, il observa l'incendie jusqu'à ce que tout finisse par s'écrouler dans un bruit de mort. Ce moment se grava à jamais dans la mémoire de Nagai.

(...)

Une fois que les médecins et les infirmières militaires furent arrivés pour prendre la responsabilité de la situation, Nagai fut enfin libre de penser à sa propre famille. Ses enfants et la grand-mère étaient en sûreté à six kilomètres, dans la montagne. Mais Midori ! En trébuchant, il descendit la pente vers le désert de cendres qui était Urakami auparavant ; le remords l'affligeait à la pensée qu'il n'était pas allé à son aide dès qu'on l'avait dégagé sous les décombres de son bureau. Il n'était plus très loin maintenant de sa maison, les radiations pouvaient être bien plus fortes, mais il était décidé à lui donner au moins une sépulture convenable, sous une croix, dans leur tombe familiale.

Avec difficulté il trouva leur maison dans une zone qui n'était plus maintenant que tuiles brisées et cendres blanches. Qu'était ce tas noir là-bas ? Midori ! Il n'y avait guère plus que les restes carbonisés de son crâne, ses hanches et sa colonne vertébrale. Il vit qu'elle était morte dans la cuisine qu'elle aimait. En pleurant, il ramassa un seau tordu par

la chaleur et s'agenouilla pour rassembler ses os. Qu'est-ce qui brillait faiblement dans la poudre des os de sa main droite ? Bien que les grains se fussent fondus en un seul bloc la chaîne et la croix montraient que c'était le chapelet qu'il l'avait vue égrener si souvent entre ses doigts. Il inclina la tête et sanglota : « Mon Dieu, je te remercie de lui avoir permis de mourir en priant. Marie, mère des douleurs, merci de l'avoir accompagnée à l'heure de la mort. » Ramassant soigneusement les os dans le seau, il murmura : « Jésus, toi qui nous as sauvés, tu as sué du sang ; tu as porté la lourde croix jusqu'à y être crucifié. Maintenant tu viens de répandre une lumière de paix sur le mystère de la souffrance et de la mort, celle de Midori et la mienne. »

(...)

De 13 heures 30 à 17 heures 30, le 2 mai (1951), plusieurs professeurs, médecins, chefs de département de l'hôpital de l'université et médecins fonctionnaires de la Commission d'examen des victimes de la bombe atomique pratiquèrent une autopsie minutieuse et découvrirent que Nagai était mort d'une défaillance cardiaque due à la leucémie. Sa rate pesait le poids effarant de 3,41 kg alors qu'une rate normale ne pèse que 94 grammes environ. Son foie avait quatre fois et demie le poids normal. Ils étaient sidérés qu'il ait survécu tant de temps et ait réussi à écrire ses deux derniers livres.

(...)

Quand Nagai s'était adressé aux personnes endeuillées par la bombe A à la messe de requiem, il avait employé le mot étonnant de *hansai*, leur disant d'offrir leurs morts à Dieu en sacrifice d'holocauste. Beaucoup en furent choqués et même furieux. Sensible comme il l'était, Nagai fit un examen de conscience dans un livre qu'il écrivit peu avant sa mort. Il en conclut qu'il avait eu raison d'appeler les gens à accepter ces morts comme *hansai*. La preuve qu'il en donnait ? La paix du cœur que cette acceptation avait apportée en lui. Il était devenu un homme de la parole de Dieu, discernant les choses importantes selon les mots de l'Écriture. Il concluait que la vision *hansai* était authentique, parce qu'elle lui apportait, comme à beaucoup d'autres, « les fruits de l'Esprit-Saint ».

Extraits de : GLYN Paul, *Requiem pour Nagasaki, Biographie de Takashi Nagai, médecin japonais*, Nouvelle Cité (37, avenue de la Marne – 92120 Montrouge), 1994, 13 x 20, 310 p., 120F.

\*  
\* \*

## Le jugement de la morale

par le frère Marie-Dominique O.P.

Pour savoir quel jugement moral porter sur le bombardement de Nagasaki <sup>1</sup>, il faut faire appel à deux principes tirés de la sainte Écriture :

— « *Non faciamus mala ut veniant bona* » (Rm 3,8) : ne faisons pas le mal pour obtenir un bien ;

— « *Insontem et justum non occides* » (Ex 23,7) : tu ne tueras pas l'innocent et le juste.

### Le principe de saint Paul

a. *Il est absolu*, car c'est un précepte (commandement) négatif : ne faisons pas le mal.

Au traité de la charité (II-II, q. 33, a. 2) saint Thomas d'Aquin écrit : « Les préceptes négatifs défendent les actes des péchés... Or les actes des péchés sont mauvais en eux-mêmes et ne peuvent jamais devenir bons, en aucun temps, en aucun lieu, étant essentiellement reliés à une fin mauvaise. C'est pourquoi les préceptes négatifs obligent toujours et à chaque instant (*semper et prosemper*). »

Ainsi, puisque la loi de Dieu ordonne, par exemple, de ne pas blasphémer, de ne pas commettre d'adultère, ces actes seront toujours mauvais, quelles que soient les circonstances.

b. *Ces actes étant toujours mauvais, ils ne peuvent être accomplis en vue de causer directement, par leur accomplissement, un bon effet.*

Écoutons sainte Catherine de Sienne : « C'est dans l'ordre de la charité de ne pas se faire tort à soi-même par le péché pour rendre service au prochain. Quand il suffirait d'un seul péché pour délivrer de l'enfer le monde entier, ou pour produire une action de grande importance, ce ne serait pas d'une charité ordonnée raisonnablement de le commettre ; une semblable charité serait même dépourvue de toute sagesse, car il n'est pas permis de se rendre coupable de péché, même pour accomplir un grand acte de vertu ou pour servir le prochain <sup>2</sup>. »

Saint Thomas d'Aquin dit la même chose dans son commentaire de l'épître aux Romains (Rm 3, 8) : « De ce que les apôtres prêchaient que la surabondance de la grâce de Jésus-Christ couvrait l'abondance du péché : “là où le péché a abondé, la grâce a surabondé” (Rm 5, 20), on blasphémait contre eux, comme s'ils eussent dit que les hommes doivent faire le mal pour obtenir le bien. Or telle serait la conséquence si le mensonge de l'homme, par exemple, avait directement pour but d'exalter la gloire de Dieu et sa vérité... Or saint Paul repousse ces accusations en ajoutant : “leur condamnation sera légitime”, c'est-à-dire la condamnation de “ceux qui font le mal pour

---

<sup>1</sup> — Le même raisonnement vaut bien sûr pour Hiroshima.

<sup>2</sup> — Sainte Catherine de Sienne, *Dialogues*, Lethielleux, 1913, t. 1, pp. 42-43.

en faire sortir du bien<sup>1</sup>. Car, de même qu'on ne doit pas raisonner du vrai au faux, de même on ne doit pas tendre par le mal à une fin qui est bonne <sup>1</sup>. »

Il nous faut revenir au bombardement de Nagasaki. La question qui se pose maintenant est la suivante : est-il intrinsèquement mauvais, pendant une guerre, de s'attaquer à un objectif purement civil ? Si cet acte est intrinsèquement mauvais, en effet, on ne doit l'accomplir sous aucun prétexte que ce soit, quel que soit l'effet bon envisagé.

### Le cinquième commandement de Dieu

Ce qui est en jeu ici est le cinquième commandement de Dieu : « Tu ne tueras pas » (Ex 20,13), encore plus explicite au chapitre 23 du même livre : « Tu ne tueras pas l'innocent et le juste <sup>2</sup> » (Ex 23,7).

Le père Merkelbach O.P. dit que le meurtre direct de l'innocent est un péché très grave, non seulement à l'égard de Dieu, mais aussi à l'égard de la société, et enfin qu'il cause un dommage très grave à l'innocent lui-même <sup>3</sup>.

À l'égard de Dieu, ce péché viole le droit de propriété de Dieu sur la vie humaine et sur le corps humain : « Moi, je ferai mourir et je ferai vivre », dit Dieu (Dt 32,19).

À l'égard de la société, ce crime la prive de tout ce que cet innocent aurait pu lui apporter.

À l'égard de l'innocent lui-même, ce péché le prive de l'usage de sa vie terrestre qui lui était donnée par Dieu pour préparer sa vie éternelle.

En lisant ces lignes, on pense d'ailleurs à l'avortement. Ces arguments qui sont les seuls vraiment importants ne sont jamais employés par les associations « pour la vie » qui évitent soigneusement, en particulier, de parler de Dieu.

### L'application des principes au cas du bombardement de Nagasaki

Le jugement moral sur le cas du bombardement de Nagasaki est maintenant très clair. Il s'agissait, pour le gouvernement américain, de détruire un objectif purement civil pour faire pression sur les autorités nippones afin qu'elles arrêtent la guerre. Le but recherché (la fin de la guerre) était donc, en soi, honnête <sup>4</sup>. Pour arriver à cette fin, le gouvernement américain a employé un moyen intrinsèquement mauvais (le massacre de

---

<sup>1</sup> — Saint Thomas d'Aquin, *Commentaire sur l'épître aux Romains*, Vivès, 1869, pp. 160-161 (sur Rm 5, 20).

<sup>2</sup> — À ce propos, l'on nous réplique souvent comme argument, contre la légitimité de la peine de mort, la phrase « Tu ne tueras pas ». C'est oublier qu'elle ne concerne que l'innocent. Le même livre de l'Exode énumère dans quels cas les coupables doivent être mis à mort, par exemple au chapitre 21.

<sup>3</sup> — Merkelbach O.P., *Summa theologiae moralis*, Desclée de Brouwer, 1932, t. 2, pp. 356-357.

<sup>4</sup> — Nous mettons ici à part le fait que la fin de la guerre a permis une nouvelle étape considérable dans l'organisation du mondialisme maçonnique.

milliers de civils innocents). C'est ce massacre qui devait causer directement l'action bonne recherchée, à savoir la fin de la guerre.

Le bombardement de Nagasaki contredit donc deux commandements donnés par Dieu lui-même, auteur principal de l'Écriture sainte : « Tu ne tueras pas l'innocent et le juste », « ne faisons pas le mal pour en obtenir un bien ». Les préceptes contredits sont deux préceptes négatifs qui, comme nous l'avons vu plus haut, ne tolèrent aucune exception.

Le bombardement de la ville d'Hiroshima, comme celui de Nagasaki, sont donc des actes intrinsèquement immoraux, impossibles à justifier.

On peut d'ailleurs se poser légitimement une question ici : pourquoi les villes choisies pour commettre cette barbarie furent-elles les deux grandes villes catholiques du Japon ? Une fois de plus, dans le remaniement mondial du vingtième siècle, c'étaient des catholiques qui étaient exterminés <sup>1</sup>.

On est, d'ailleurs, absolument stupéfait qu'à l'occasion des demandes de pardon de l'Église catholique, qui ne cessent de se succéder depuis la dernière lettre apostolique du pape Jean-Paul II (*Tertio Millenio Adveniente* <sup>2</sup>), Mgr Hisao Yasuda, archevêque d'Osaka, à l'occasion du cinquantième anniversaire des bombardements atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki, ait écrit le message suivant <sup>3</sup> : « Avec l'ensemble de la nation japonaise, moi aussi, je me dois de faire amende honorable et de m'engager à faire des réparations (...). En 1986, lors de l'assemblée générale de la fédération des conférences épiscopales d'Asie, qui s'est tenue à Tokyo, nous avons clairement signifié notre propre responsabilité concernant la guerre et fait amende honorable (...); la réalité de la collaboration de l'Église à la politique de guerre ne peut être niée, et il nous reste encore maintenant à prendre nos responsabilités pour invoquer le pardon de Dieu et celui de notre prochain. » On s'attendait à tout, sauf à cela, pour le cinquantième anniversaire du bombardement d'Hiroshima et de Nagasaki.

Puisque nous en sommes aux anniversaires, il serait d'ailleurs intéressant d'étudier, à la lumière des principes rappelés plus haut, d'autres actes de la dernière guerre, comme le bombardement de la ville de Dresde, en Allemagne. Signalons aussi l'écrasement de Caen, de Coutances et du Havre lors du débarquement anglo-américain : ces villes étaient

---

<sup>1</sup> — Un détail émouvant peut être relevé ici. Lorsque le père Maximilien Kolbe fit, au Japon, une fondation destinée à y diffuser « Le chevalier de l'Immaculée », il choisit, à Nagasaki, « le faubourg de Hongochi, sur la pente du mont Hikosan. Un lieu très beau, le point le plus élevé de Nagasaki, d'où la vue peut embrasser la ville entière et, vers l'est, l'immense étendue de la mer... Le rêve missionnaire du P. Maximilien se concrétisait : c'était la *Mugenzai no Sono* (ou Jardin de l'Immaculée), la dernière-née de son âme, celle que plus tard, du haut du ciel, il protégera...(et en effet) la *Mugenzai no Sono* (fut) totalement épargnée lors de l'éclatement de la bombe atomique sur la ville en grande partie détruite. Sans doute, elle était protégée par la montagne, mais, plus certainement encore, protégée du ciel, dans cette épreuve terrifiante » (A. Ricciardi, *Maximilien Kolbe, prêtre et martyr*, Médiaspaul, 1987, p. 171).

<sup>2</sup> — On en trouvera une analyse par S.E. Mgr Tissier de Mallerai dans le numéro de *Fidélité* de janvier-février 1995, pp. 48 à 52 (112, r. du Waldeck, 57230 Eguelshardt).

<sup>3</sup> — *Documentation catholique*, 19 février 1995, n° 2110, p. 191.

désertées par les troupes ennemies, c'est la seule population civile qui fut horriblement massacrée<sup>1</sup>. Elle n'eut pas le temps de se réjouir longtemps du débarquement.

Dans ces cas, il s'agit encore de l'anéantissement d'objectifs purement civils. Ceux qui ont commandé ces bombardements le savaient-ils ? Aucune lumière n'a été donnée sur cette question dans les célébrations officielles du cinquantenaire.

Bien sûr, dans toute guerre, il y a des civils qui sont tués sans qu'on puisse l'empêcher. Pour compléter notre raisonnement, il faut donc faire allusion à ce que l'on appelle les règles du « volontaire indirect »<sup>2</sup>.

### La question du volontaire indirect

Une question importante se pose en effet, pour les militaires, en cas de guerre : peut-on attaquer un objectif militaire en sachant que, dans l'opération, des civils innocents (habitant à côté, par exemple) risquent d'être tués ?

La réponse du bon sens dira que, si ce n'est pas permis, aucune guerre n'est plus possible. La guerre n'est pourtant pas, en soi, immorale. Il y a des guerres justes et nécessaires, on le sait (par exemple une guerre de défense). Si la guerre était immorale en elle-même, pourquoi y aurait-il parmi les saints et bienheureux de l'Église autant de militaires et pourquoi l'Église aurait-elle sans cesse encouragé les croisades ?

La réponse de la théologie morale<sup>3</sup> va justifier le bon sens. Nous cherchons en quoi une action à double effet<sup>4</sup> peut être bonne, licite, sur le plan moral. Pour que cette action soit permise, tout le monde comprendra que les conditions suivantes sont absolument requises :

• *tout d'abord, il est nécessaire que l'action en elle-même soit moralement bonne*<sup>5</sup> : le cas se présente, par exemple, s'il s'agit de l'attaque d'un objectif militaire adverse dans une guerre juste.

La seconde condition pour qu'une action à double effet soit moralement licite est ensuite :

---

<sup>1</sup> — Nous ne partageons pas les positions de monsieur Madiran sur les sacres de 1988, mais son éditorial de la revue *Itinéraires* de l'été 1994 apporte des lumières capitales sur la destruction des villes normandes en 1944. Nous citons juste ces lignes prises aux pages 4 à 6 : « Les routes classiques d'invasion de l'Allemagne sont celles du Pô et du Danube... Il n'y avait aucune nécessité militaire de débarquer le 6 juin 1944 en Normandie et le 15 août en Provence : les Anglo-Américains auraient pu atteindre Berlin avant les Soviétiques à partir de l'Italie et de Salonique... La raison décisive du double débarquement en Normandie et en Provence fut politique : rétablir sur la France le pouvoir de l'oligarchie vomie par les Français pour les avoir conduits au désastre de 1940. »

<sup>2</sup> — La question qui suit ne s'applique pas bien sûr aux cas d'Hiroshima et de Nagasaki qui ont été l'objet *direct* de l'attaque américaine.

<sup>3</sup> — On peut se référer au P. Merkelbach O.P., *Summa theologiae moralis*, D.D.B., 1931, t. 1, n° 63.

<sup>4</sup> — L'un des effets étant bon (ici la victoire sur un objectif militaire adverse), l'autre étant mauvais (ici la mort de civils innocents).

<sup>5</sup> — Le principe s'appliquerait tout aussi bien pour une action moralement indifférente.

• *que l'effet bon ne provienne pas directement de l'effet mauvais.* Cela se comprend aisément. S'il en était autrement, en effet, l'on s'opposerait aux deux commandements, inscrits par Dieu dans la sainte Écriture, dont nous avons parlé plus haut.

Pour continuer avec notre exemple, la victoire sur l'objectif militaire adverse (effet bon) ne doit pas être causée directement par la mort des civils (effet mauvais). Elle doit être causée directement par l'attaque de cet objectif militaire. La mort des civils ne doit être qu'un effet *indirect*, secondaire, de l'action.

Certains pourront ne pas être satisfaits de ce raisonnement, et diront : « Nous n'avons pas causé le mal directement, certes, mais il y a quand même du mal qui a surgi de notre action, même si c'est indirectement. »

La solution serait-elle alors de ne rien faire ? Mais, si l'on ne mène pas cette guerre juste, ce seront alors des milliers, peut-être des millions d'innocents qui vont mourir <sup>1</sup> ! Il faut donc bien agir. Quelques civils seront peut-être tués par éclats de balles ou obus perdus, mais comment faire autrement ? On ne les visera pas exprès, bien entendu, et l'on fera en sorte qu'il y ait le moins de dégâts possible à côté de l'objectif militaire, dans toute la mesure où on le pourra, mais ce mal ne pourra pas être évité <sup>2</sup>.

On voit ici que l'homme n'est pas Dieu. Certaines actions de l'homme causent indirectement certains maux. C'est un fait auquel on ne peut échapper, et cela nous donne une grande leçon d'humilité <sup>3</sup>.

S'ensuit alors une troisième condition pour qu'une telle action à double effet soit licite. Il faut :

• *qu'il y ait une raison proportionnée* : la mort d'innocents étant un mal très grave, il faut qu'un bien proportionnellement supérieur à ce mal soit visé : ici, ce sont les milliers ou millions d'êtres innocents dont la vie est menacée si cette guerre juste n'est pas menée

Il reste à la théologie morale à poser une quatrième condition très facile à comprendre. Pour qu'une action à double effet soit moralement licite, il faut bien sûr :

• *que celui qui pose l'action* (par exemple le général qui décide l'attaque) *le fasse dans une bonne intention* : celle de vouloir défendre son pays, par exemple.

---

<sup>1</sup> — Cet argument est occulté systématiquement par les pacifistes.

<sup>2</sup> — Il est sous-entendu, ici, que tout aura été fait auparavant, sur le plan diplomatique, pour éviter cette guerre.

<sup>3</sup> — Pour cette question du volontaire indirect, on pourra se reporter à l'article de M. l'abbé Pivert, paru dans les *Cahiers Saint Raphaël* n° 5 du 4<sup>e</sup> trimestre 1985, pp. 23 à 28, où d'autres applications de ce principe sont données, cette fois sur le plan médical. On peut commander ce bulletin, ou une photocopie de l'article à l' Association Catholique des Infirmières et des Médecins, 3 rue Antoine Coytel, 78000 Versailles.

Annexe :  
La protection des civils en cas de guerre  
selon le droit international

Nous ne voulons pas allonger démesurément cette note de morale. Il nous semble tout de même intéressant de signaler que des accords internationaux garantissent (en principe) la protection des civils, en conformité ici avec le droit divin et le droit naturel. Ainsi, en écrivant au ministère de la Défense<sup>1</sup>, on peut obtenir le texte de la « Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre », accords datant du 12 août 1949. On y lit, en particulier, que « Les personnes qui ne participent pas directement aux hostilités (...) seront, en toutes circonstances, traitées avec humanité (...). A cet effet, sont et demeurent prohibées, en tout temps et en tout lieu, à l'égard des personnes mentionnées ci-dessus, les atteintes portées à la vie et à l'intégrité corporelle » (titre premier, art. 3) ; « Les hôpitaux civils ne pourront, en aucun cas, être l'objet d'attaques » (art. 18).

Mais, en nos temps où les guerres sont de plus en plus barbares en raison du retour de nos pays au paganisme, ces conventions ne sont-elles pas les premières à être violées en cas de guerre ? Au moment des bombardements de Nagasaki et d'Hiroshima, existaient les accords de La Haye qui, en principe, protégeaient eux aussi les populations civiles.

---

<sup>1</sup> — S.I.R.P.A., Centre de Documentation, 00450 ARMÉES.